



# Synthèse des Résultats du Projet

## « Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie »

Mandaté par :



Ministère fédéral  
de l'Économie  
et de la Protection du Climat



Mis en œuvre par :



en vertu d'une décision  
du Bundestag allemand

# Sommaire

<b>1. Contexte</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs du Projet</b>	<b>3</b>
<b>3. Principaux résultats atteints</b>	<b>5</b>
3.1. Gouvernance climatique	5
3.2. Renforcement du cadre de transparence dans le domaine de l'atténuation des émissions des GES	6
3.3. Finance Climat	8
3.4. Action climatique locale	10
3.5. Négociations et partage d'expériences à l'échelle internationale	12
<b>4. Conclusion &amp; Perspectives</b>	<b>14</b>

# Liste des Acronymes

AFAT :	Agriculture, Foresterie, et autres Affectations de Terres
ANME :	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie
AIBG :	Académie Internationale de Bonne Gouvernance
AP :	Accord de Paris
BTR :	Biennial Transparency Report
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN :	Contribution Déterminée au niveau National
COP :	Conférences des Parties
ENA :	École Nationale d'Administration
GES :	Gaz à Effet de Serre
MENA :	Middle East and North Africa
PAEDC :	Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat
PATPA :	Partnership on Transparency in the Paris Agreement
SNBC-RCC :	Stratégie Nationale Bas Carbone et Résiliente au Changement Climatique
SNIEGES :	Système National d'Inventaire des Emissions de GES
SNSEMA :	Système National de Suivi et d'Évaluation des Mesures d'Atténuation
SNSS :	Système National de Suivi des Soutiens
UGPO-CC :	Unité Nationale de Coordination sur les Changements Climatiques
WHR :	Waste Heat Recovery

# 1. Contexte

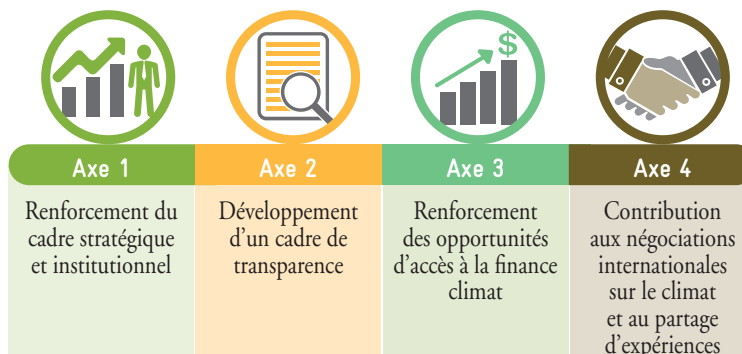


Dans un contexte international d'urgence climatique, les Contributions Déterminées au Niveau national (CDN) ; Nationally Determined Contribution-NDC en anglais) des pays se sont avérées insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris (AP), limiter l'élévation de la température moyenne de la planète à 1,5°C et aligner l'évolution des émissions mondiales des gaz à effet de serre (GES) sur une trajectoire de neutralité carbone, tel que recommandé par le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Face à ce constat, il revient aujourd'hui aux gouvernements de mettre en place les dispositifs techniques, réglementaires, institutionnels et financiers nécessaires pour renforcer leurs politiques d'atténuation, réviser à la hausse l'ambition climatique et s'aligner sur la trajectoire de décarbonisation de l'économie mondiale. Dans cette optique, la Tunisie a renouvelé son engagement politique et climatique par la soumission, en octobre 2021, de sa CDN actualisée en fixant un objectif plus ambitieux qui vise à réduire l'intensité carbone de 45% d'ici 2030 par rapport à l'année 2010. L'énergie est le secteur le plus émetteur des GES et représente la part la plus importante du potentiel d'atténuation avec plus de 70% de l'ensemble des réductions des émissions de GES.

Dans cette perspective, la Tunisie doit mettre sur pied tous les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de sa CDN. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet « **Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie** » (Projet NDC-IKI), financé par le Ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat (BMWK) à travers l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI) et exécuté, conjointement, par le Ministère de l'Environnement, l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

# 2. Objectifs du Projet

Le projet NDC-IKI vise à renforcer les capacités institutionnelles, les structures et les processus pour la mise en œuvre, le suivi du progrès et l'actualisation de la CDN tunisienne. En vue d'atteindre cet objectif, quatre axes d'intervention ont été visés :



## 3. Principaux résultats atteints

Le projet NDC-IKI, a permis d'aboutir à des résultats significatifs durant sa période d'exécution (2019-2023), se résumant principalement à travers les acquis illustrés ci-dessous :



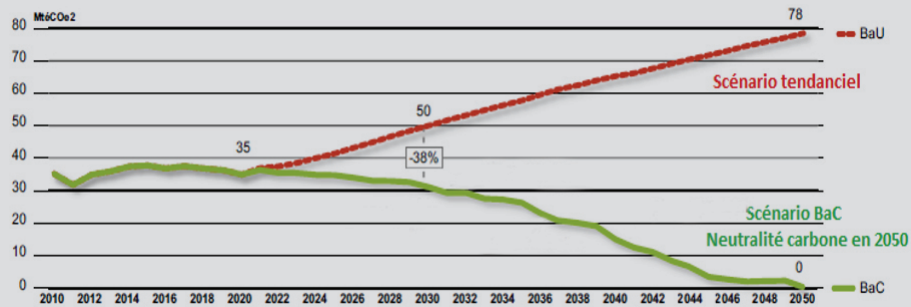
### Résultats atteints du Projet

#### 3.1. Gouvernance climatique :

Selon le 6ème rapport du GIEC, une gouvernance climatique efficace constitue un levier important dans l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation en fixant la vision globale, tout en assurant l'intégration de l'action climatique dans l'ensemble des domaines et des politiques sectorielles. Une telle gouvernance doit reposer, de prime abord, sur une stratégie climatique à moyen et long termes soutenues par des mécanismes d'appui pour sa mise en œuvre sur les plans institutionnel, organisationnel, réglementaire et financier. C'est dans cette optique que le Projet NDC était d'un grand apport en appuyant la Tunisie pour :

- **L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Neutre en Carbone et Résilient aux Changements Climatiques (SNBC-RCC) à l'horizon 2050**

Impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions climatiques : publiques, privées et la société civile, le projet NDC-IKI a contribué, à travers un processus inclusif à l'élaboration de la SNBC-RCC de la Tunisie à l'horizon 2050 qui a été soumise à la CCNUCC en novembre 2022. La SNBC-RCC est considérée, dès lors, une opportunité pour soutenir la reprise de la croissance économique du pays avec sa vision ambitieuse d'une Tunisie Neutre en carbone en 2050 et résiliente aux changements climatiques avec un modèle de développement socio-économique inclusif, équitable et durable.



Trajectoires comparées des émissions nettes nationales entre les deux scénarios tendanciel et BaC (Bas-Carbone)

Par ailleurs, s'appuyant sur les résultats de la SNBC-RCC, le Projet NDC a également appuyé le processus d'actualisation de la CDN de la Tunisie, en menant une étude sur le potentiel d'augmentation de l'ambition de ses objectifs, en considérant les trois leviers suivants : l'implication des villes, la réduction progressive des hydrofluorocarbures (HFCs)-gaz fluorés utilisés comme fluides frigorigènes/réfrigérants et l'émergence des technologies innovantes.

### ● Renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif aux changements climatiques en Tunisie

L'élaboration d'un instrument juridique approprié qui soit en cohérence avec les enjeux climatiques nationaux et internationaux représente un prérequis indispensable pour atteindre les objectifs climatiques que la Tunisie s'est fixés.

Pour ce faire, un projet de texte visant à renforcer le cadre légal et institutionnel régissant la gouvernance climatique en Tunisie a été proposé dans le cadre du projet du code de l'Environnement.

Il s'agit d'un titre dédié à la lutte contre les effets des changements climatiques<sup>[1]</sup> consacrant pour la première fois le principe d'intégration des changements climatiques dans toutes les politiques publiques, et l'obligation d'institutionnaliser les rôles des différents acteurs et parties prenantes et les principaux mécanismes d'actions.

Ce texte juridique a été élaboré de manière inclusive et participative dans le cadre de plusieurs ateliers rassemblant des acteurs publics et sectoriels ainsi que des représentants de la société civile.

### ● Appui au Comité consultatif d'atténuation

En vertu du Décret n°2018-263 du 12 mars 2018, le gouvernement tunisien a créé au sein du Ministère de l'Environnement l'Unité Nationale de Coordination sur les Changements Climatiques (UGPO-CC), chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre de l'Accord de Paris. Cette Unité a été renforcée par la mise en place de deux « comités techniques consultatifs dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation » et le « comité de moyen de mise en œuvre et partenariat », incluant chacun des membres représentant les secteurs prioritaires s'y afférant. Dans ce cadre, le Projet NDC a appuyé la mise en place du comité technique consultatif dans le domaine de l'atténuation en renforçant l'échange et le dialogue au sein de ce comité. A cet effet, trois réunions du comité technique ont été organisées afin de présenter et discuter les projets potentiels et de mener de manière concertée une réflexion autour des activités phares appuyant la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie.

[1] Il s'agit du Titre IV du nouveau projet du Code de l'Environnement.

### ● **Création d'un groupe de décideurs engagés dans la gouvernance climatique : 7<sup>ème</sup> promotion de l'AI-BG-ENA**

En partenariat avec l'Académie Internationale de Bonne Gouvernance (AIBG) relevant de l'École Nationale d'Administration (ENA), un cursus de formation et d'accompagnement de 8 mois a été dédié à la 7<sup>ème</sup> cohorte sous le thème de la « gouvernance climatique ». Cette action vise à renforcer les capacités de 31

hauts cadres de l'administration publique, des représentants du secteur privé et de la société civile. Le programme d'accompagnement comprend des sessions de formation sur les aspects techniques des changements climatiques ainsi que des questions liées à la la gouvernance, des visites sur terrain, des entretiens et des séances de développement personnel en soft skills.

Cette formation a également eu le mérite d'aboutir à la formulation d'un « **Projet de changement élaboré par les acteurs du changement** » qui traduit leur implication et leur préoccupation comme étant des acteurs importants et influents sur la force de proposition en matière de gouvernance climatique. Dans ce document, les acteurs du changement ont proposé une initiative qui englobe les pistes d'amélioration de la gouvernance climatique et les actions à réaliser sur le court et moyen termes. Ces acteurs de changement seront des ambassadrices et ambassadeurs dans leurs différents ministères et institutions pour l'intégration des changements climatiques dans leurs programmes et projets futurs.



## **3.2. Renforcement du cadre de transparence dans le domaine de l'atténuation des émissions des GES :**

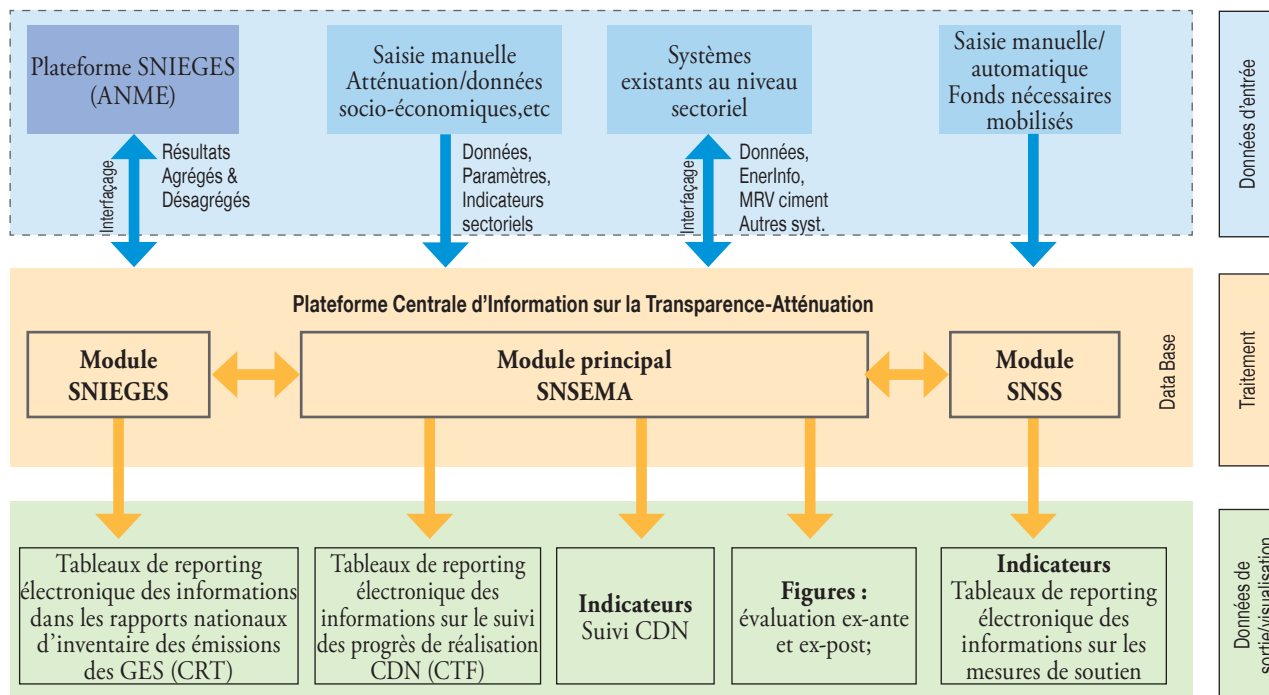
A travers son article 13, l'AP a instauré un Cadre de Transparence Renforcée (ETF en anglais) pour mesurer régulièrement les progrès accomplis par les pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'objectif visé est d'établir la confiance mutuelle entre les pays, rehausser l'ambition climatique et suivre rigoureusement les politiques publiques d'atténuation. Ce suivi sera rapporté de manière régulière dans le cadre des BTR (Biennial Transparency Report) qui viendront remplacer les BURs (Biennial updated Reports) d'ici 2024. Dans ce contexte, l'appui du Projet NDC a consisté en la mise en place des activités phares suivantes :

### ● **Nouvelle plateforme en ligne pour la Transparence au niveau national**

En s'alignant aux exigences de transparence dans l'article 13 de l'AP, la Tunisie, à travers le Ministère de l'Environnement, s'est engagée dans le processus de développement et de la mise en place d'un Système National de Transparence-atténuation avec l'appui du projet NDC. La résultante de ce travail était la conception et la mise en ligne d'une nouvelle plateforme pour la Transparence.

Ce nouveau Système de Transparence-Atténuation a été conçu avec trois principaux piliers s'articulant d'une manière cohérente et systémique :

- Le Système National d'Inventaire des Emissions de GES (SNIEGES),
- Le système de suivi des mesures d'atténuation des GES dans le cadre de la CDN, désigné par Système National de Suivi et d'Evaluation des Mesures d'Atténuation (SNSEMA),
- Le système de suivi des besoins de soutiens et des soutiens reçus dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN désigné par Système National de Suivi des Soutiens (SNSS).



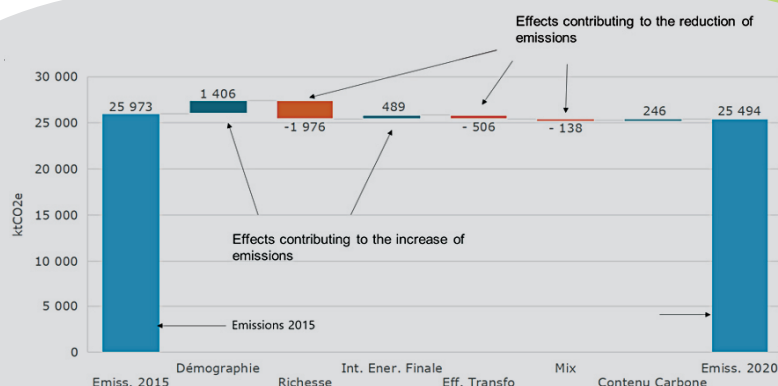
Plateforme nationale de transparence

### ● Nouvelle plateforme en ligne pour la compilation régulière de l'inventaire national des émissions GES

En Partenariat avec l'ANME et le Ministère de l'Environnement, le projet NDC a spécifiquement appuyé la conception et l'opérationnalisation de la plateforme SINEGES « Système National d'Inventaire des Emissions de GES ». Les travaux effectués ont permis d'automatiser la génération et la compilation des tableaux « Common Reporting Tables (CRTs) » selon les nouvelles règles de l'AP. Ladite plateforme assurera une communication régulière entre les différents groupes sectoriels et la plateforme nationale de transparence.

### ● Nouvel outil de suivi de la CDN-Energie

En partenariat avec l'ANME, un nouvel outil de suivi et d'évaluation de la composante Energie de la CDN a été développé et utilisé pour évaluer sa première période de mise en œuvre (2015-2020). L'outil repose sur des données officielles et assure l'application des règles conventionnelles de la comptabilité



Application de la méthodologie de décomposition des effets (Evaluation des émissions dans le secteur de l'Energie 2015-2020)



énergétique, des inventaires de GES et de la comptabilité nationale. La méthodologie de suivi-évaluation proposée est fondée sur la technique de décomposition des effets. Elle vise à mesurer l'efficacité globale des politiques Energie-Climat et voir dans quelles mesures ces politiques contribuent à suffisamment infléchir les tendances voire à provoquer les ruptures nécessaires à l'atteinte des objectifs de réduction de GES.

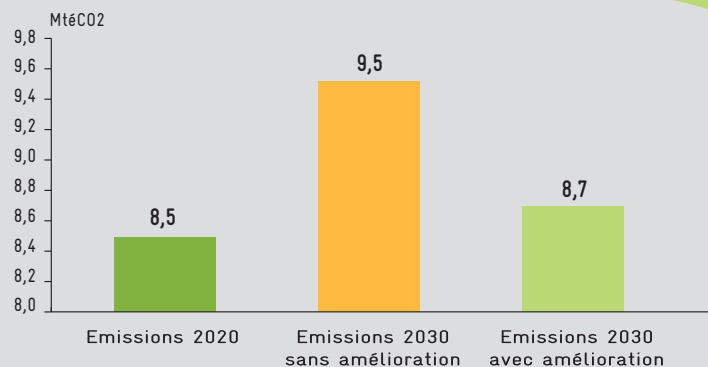
### ● **Appui au secteur industriel dans l'atténuation des émissions des GES :**

Le secteur de l'énergie représente la part la plus importante du potentiel d'atténuation qui dépasse les 70% de l'ensemble des réductions des émissions de GES.

Dans ce sens, le secteur énergétique s'est engagé à réduire son intensité carbone de 46% en 2030 par rapport à 2010. L'atteinte de cet objectif repose sur une politique d'atténuation axée sur le développement des énergies renouvelables et le renforcement de la politique d'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, l'ANME a mené, avec l'appui de la GIZ, une mission spécifique afin d'appuyer les Industries Grosses Consommatrices d'Energie (IGCE) dans la quantification de leurs émissions de GES sur la période 2010-2020 et le développement d'un plan d'action en vue d'atténuer ces émissions. Les principales industries ciblées sont les cimenteries, les briqueteries, les sucreries, les fonderies, le groupe chimique, les papeteries...

La mise en place de ce plan d'action permettrait de limiter les émissions des GES de ces entreprises en 2030 à 8,7 MtéCO<sub>2</sub> au lieu de 9,5 MtéCO<sub>2</sub>.



Emissions des GES à l'horizon 2030 :  
scénario tendanciel vs scénario BaC (Bas-Carbone)

### 3.3. Finance Climat :

La finance climatique revêt d'une importance cruciale pour la mise en œuvre effective et réussie de la CDN de la Tunisie. Pour concrétiser ses engagements climatiques, le pays doit établir des portefeuilles de projets potentiels et mettre en place une architecture de finance climatique robuste, facilitant un accès aux financements verts. Dans cette perspective, le Projet NDC a mis en œuvre les activités principales suivantes :

#### ● **Formation spécifique : Finance climat CLIFIT/CLIFIT4SE**

Visant à renforcer les compétences des acteurs clés dans le secteur financier, public et privé (Banques, micro-finance, sotugar, companies d'assurance, investisseurs en capital, promoteurs de projets, mi-

nistères, etc.), en matière de finance climatique, des sessions de formation couvrant un large éventail de thématiques et de modules allant des enjeux liés aux changements climatiques aux mécanismes de financement et à la gouvernance financière, ont été organisées.

Les participants ont acquis des compétences essentielles liées à l'accès et à la gestion des financements climatiques. Lesdits ateliers ont permis d'établir un réseau de professionnels qualifiés dans le domaine de la finance climatique en Tunisie.

### ● **Mécanisme de financement pour un programme prioritaire dans le secteur de l'énergie**

En coopération avec l'ANME, le Projet NDC a permis de proposer un mécanisme de financement destiné à soutenir un programme prioritaire dans le secteur de l'énergie en Tunisie.

Ledit programme prioritaire, sélectionné, contribuera à l'atteinte des objectifs de la CDN. Il visera à promouvoir trois technologies de maîtrise de l'énergie en Tunisie : la cogénération, le photovoltaïque en moyenne tension (PV-MT) et la récupération de chaleur résiduelle (WHR) dans le secteur cimentier. Pour la mise en œuvre de ce programme, un mécanisme financier novateur a été proposé. Il s'agit d'une ligne de crédit concessionnaire et senior mobilisée auprès de bailleurs de fonds internationaux, tels que les banques de développement et les fonds climatiques et allouée aux banques commerciales locales.

### ● **Méthodologie de comptabilisation des flux financiers liés au climat**

La Tunisie a prévu un financement substantiel de 19,4 milliards de dollars US pour la mise en œuvre de sa CDN actualisée, réparti entre atténuation, adaptation et renforcement des capacités. Pour garantir la transparence des flux financiers et évaluer les progrès, une méthodologie de suivi des flux financiers nationaux liés au climat a été proposée dans le but de renforcer le cadre de transparence du pays conformément à l'Accord de Paris.

Dans cette optique, des réunions de concertation ont été organisées avec les GBO sectorielles (Gestion du Budget par Objectifs) afin d'introduire les indicateurs climatiques et de discuter de la manière dont ils peuvent être intégrés dans le processus de budgétisation et de gestion des finances publiques.

La méthodologie proposée facilitera la comptabilisation précise des ressources allouées à l'action climatique dans tous les secteurs, améliorant l'évaluation de l'efficacité des investissements climatiques. De plus, des recommandations importantes ont été fournies pour la création d'une taxonomie verte au niveau national, qui permettra de qualifier les projets verts et de mesurer avec précision les financements qui leur sont attribués. Ce processus soutient la transition de la Tunisie vers une économie résiliente et durable.

### ● **Développement d'une feuille de route pour l'utilisation des obligations vertes en Tunisie**

Les obligations vertes représentent un instrument innovant de financement climatique permettant d'accélérer l'atteinte des objectifs de la CDN.

A cet effet, le Projet NDC a contribué à l'élaboration d'une étude sur les obligations vertes aboutissant à la proposition



d'orientations stratégiques et d'une feuille de route visant à promouvoir leurs utilisations en Tunisie. Les directives de cette étude ont servi de base pour alimenter un programme de formation spécialisée pour sensibiliser et mieux introduire cet instrument auprès des acteurs financiers, publics et privés. La formation a couvert divers aspects, de la définition des obligations vertes aux critères d'éligibilité des projets, en passant par la certification et les opportunités et défis associés.

### ● Identification et formulation de portefeuilles de projets dans les secteurs Assainissement et Agriculture :

En vue d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation inscrites dans la CDN actualisée, des projets prioritaires dans les secteurs AFAT et assainissement ont été identifiés. En concertation avec les représentants de ces deux secteurs deux portefeuilles de projets ont été identifiés :

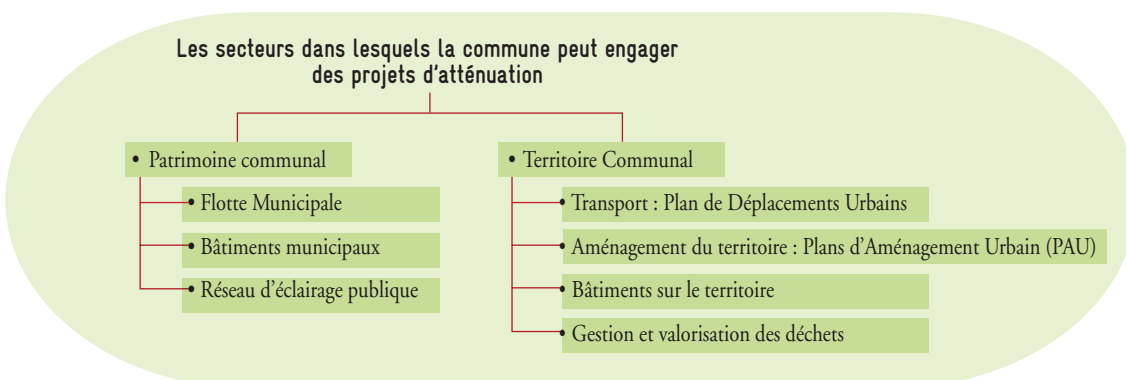
- Un portefeuille de cinq projets prioritaires dans le secteur de l'assainissement dans les programmes suivants : i) assainissement des petites communes, ii) extension et réhabilitation des STEP, iii) valorisation des boues et iv) efficacité énergétique.
- Un portefeuille de sept projets dans le secteur AFAT dans les domaines suivants i) développement et d'extension des étendues des superficies agricoles biologiques, ii) développement des cultures de légumineuses et fourragères, iii) valorisation agricole et durable autour des lacs collinaires, iv) amélioration de la séquestration du carbone dans les sols agricoles et v) surveillance et lutte contre les incendies des forêts de chêne liège.

## 3.4. Action climatique locale :

Afin d'atteindre ses objectifs de transition énergétique et climatique, la Tunisie mise sur l'engagement des autorités locales, qui doivent prendre les devants pour engager la transition vers de nouveaux modèles de développement et d'aménagement urbains, ainsi que des modes de vie, à la fois plus respectueux du climat, et résilients aux effets adverses des changements climatiques.

### ● Analyse du rôle des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques

La CDN de la Tunisie a reconnu le rôle important des collectivités locales dans l'effort national de réduction des émissions des GES. En effet, les collectivités locales ont une responsabilité -directe et indirecte- très importante dans les émissions nationales des GES. Il est estimé qu'au moins 50% des émissions de GES déroulent à l'intérieur des territoires communaux, à travers des activités industrielles, résidentielles et tertiaires (bâtiments) et de transport. Les collectivités locales devraient donc agir à travers des solutions pertinentes et efficaces centrées sur la transition vers de nouveaux modèles



de développement et d'aménagement urbains et modes de vie plus respectueux du climat mais aussi résilients aux impacts des changements climatiques. Les plans et les décisions des communes doivent impérativement prendre en compte le volet climatique afin de mettre en œuvre les politiques nationales dans un schéma de déclinaison locale.

Dans ce cadre, le Projet NDC a mené une étude sur l'évaluation de la capacité et du rôle des communes tunisiennes dans la mise en place d'une politique climatique nationale et les possibilités des financements de la transition énergétique locale.

### Appui de la municipalité de Sfax dans le développement d'un plan d'action Climat

La ville de Sfax s'est engagée dans le développement d'un Plan d'Action d'Énergie Durable et du Climat – PAEDC, avec l'appui de l'ANME et la GIZ. L'élaboration du PAEDC s'est basée sur un processus participatif, impliquant toutes les parties-prenantes locales et nationales.

Partant des analyses conduites sur les émissions de GES de la ville et sur les potentiels d'atténuation des GES, le PAEDC visera donc à réduire les émissions de GES dans le territoire du Grand Sfax, à l'horizon 2030, de 31% par rapport à la situation de référence. Une dizaine de thèmes-cibles, totalisant une soixantaine de mesures, ont été identifiées en vue d'atteindre l'objectif assigné au PAEDC d'ici à 2030.

Ainsi, en mettant en œuvre le PAEDC, l'agglomération de Sfax mobilisera un potentiel de réduction des GES de plus de 2 MtéCO<sub>2</sub> sur la période 2024-2030, permettant d'économiser environ 700 ktep d'énergie primaire sur toute la période.

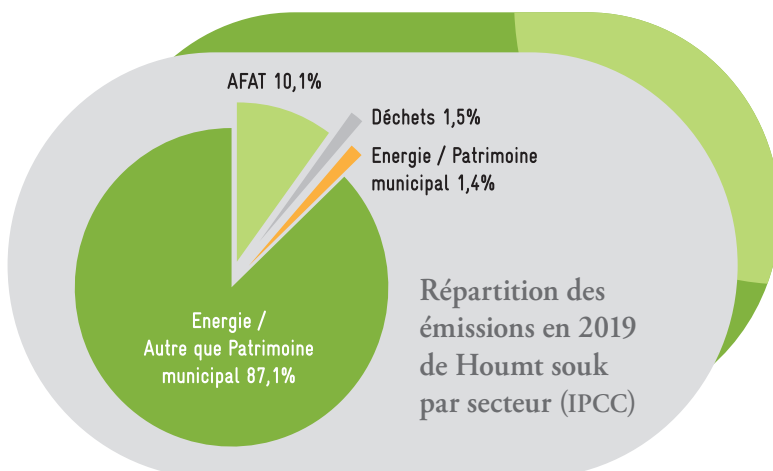


### Appui à l'élaboration d'un plan climat d'atténuation à la ville de Houmt Souk / Djerba

A travers le Projet NDC, un plan climat d'atténuation des émissions de GES de la Commune de Djerba Houmt Souk a été développé.

L'analyse conduite sur l'évaluation du potentiel d'atténuation des émissions de GES dans les différents secteurs d'activité identifiés dans le périmètre de la commune, a révélé :

- Un potentiel de réduction de plus de 660 ktéCO<sub>2</sub> sur la période 2023-2030, permettant d'atteindre un objectif de réduction de 59% des émissions nettes à l'horizon 2030 par rapport à 2019.



- Le secteur de l'énergie reste de loin le secteur le plus émetteur et présente le potentiel d'atténuation le plus important avec une part de 86% du potentiel total identifié au niveau de la municipalité.
- Une dizaine d'actions d'atténuation permettant l'atteinte de l'objectif assigné en 2030 et couvrant principalement les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets. Ces actions d'atténuation ont été chiffrées en termes de coût, de gain d'énergie et d'émissions évitées.

Le plan d'action climat-atténuation nécessitera la mobilisation de 527 MDT d'investissements sur la période 2023-2030. Le premier poste d'investissement est le photovoltaïque qui représente 38% des investissements à mobiliser. Le deuxième poste d'investissement concernera les transports (35%), suivi de loin par le tourisme (16%). Le reste des besoins (11%) est plus diffus; et couvre de nombreux secteurs (déchets, résidentiel, agriculture et autres).

### 3.5. Négociations et partage d'expériences à l'échelle internationale :

#### ● Partage d'expériences sur la mise en œuvre des politiques climatiques au niveau international

Dans le cadre de l'appui aux négociations climatiques internationales, notamment à l'occasion des Conférences des Parties (COPs), le Projet NDC a appuyé la Tunisie dans l'organisation des Side Events pour présenter les priorités et les leçons apprises dans la mise en œuvre des politiques climatiques nationales. Successivement, la Tunisie a animé un Side Event lors de la COP25 à Madrid sur la thématique d'augmentation des ambitions dans le secteur d'énergie et à la COP26 à Glasgow pour présenter sa vision pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La COP27 en Egypte était l'occasion pour présenter le nouvel outil pour le suivi des émissions de GES dans le secteur de l'énergie en Tunisie.



### ● **Participation dans des réseaux climatiques internationaux**

Le Projet NDC a appuyé la capitalisation des résultats et le partage des expériences au niveau international à travers une participation active de la Tunisie dans des foras divers. Dans le cadre des conférences régionales du réseau cluster Francophone du PATPA, la Tunisie a partagé ses expériences en matière d'élaboration du système national de transparence et s'est échangé sur des bonnes pratiques d'autres pays francophones concernant la mise en œuvre de l'article 13 de l'AP.

En mai 2023, la Tunisie, avec l'appui de l'alliance de la NDC Partnership et le Projet NDC, a organisé une Conférence Internationale d'Investissement pour la mise en œuvre de sa CDN à travers l'instauration d'un climat propice à l'investissement favorisant la mobilisation des moyens financiers nécessaires. Cette conférence avait comme objectif i) de présenter les projets prioritaires de la CDN aussi bien en matière d'atténuation des émissions des GES que de réduction des risques climatiques, en tenant compte de la vulnérabilité spécifique de la Tunisie, ii) d'engager des débats avec les partenaires de l'Alliance NDC Partnership, en vue d'une meilleure mobilisation des moyens d'appui à la mise en œuvre de la CDN, et iii) de bâtir des relations de coopération continue entre les acteurs nationaux et les partenaires techniques et financiers autour des projets prioritaires proposés.

### ● **Appui à la création d'un groupe de jeunes négociateurs et négociatrices**

Dans le cadre d'appui aux négociations climatiques internationales, le Projet NDC a appuyé le ministère de l'Environnement avec la constitution d'un groupe de jeunes négociateurs et négociatrices pour appuyer la délégation officielle de la Tunisie aux COPs ou aux autres événements internationaux. Pour ce faire, un appel à candidature a été lancé par le Ministère de l'Environnement et 16 jeunes, de profils différents de la société civile, du secteur privé et public, ont été sélectionnés.



Le projet NDC a appuyé le groupe des jeunes négociateurs pour la préparation de sa participation active à la COP26 et à la COP27 et ce, à travers des formations techniques sur les sujets les plus importants abordés lors de ces COPs, ainsi qu'à travers une formation de soft skills sur les techniques de négociations et l'élaboration des soumissions à la CCNUCC. Il s'agit d'une initiative unique dans la région MENA /en Afrique qui valorise l'inclusion des jeunes dans la politique climatique nationale, prévue aussi dans la CDN tunisienne. Le projet a appuyé le groupe dans le partage de leur expérience dans d'autres plateformes, i.e. Global NDC Conférence 2023.

## 4. Conclusion & Perspectives

A la lumière des indicateurs clés atteints et des acquis capitalisés en lien avec l'accélération de la mise en œuvre de la CDN à l'horizon de 2030 et l'engagement dans une Stratégie Nationale Neutre en carbone en 2050 et résiliente aux changements climatiques, il est impératif de maintenir un soutien continu pour consolider et rendre opérationnels les résultats obtenus grâce au Projet NDC.

Dans une prochaine étape, il est essentiel de mettre en œuvre et renforcer les orientations envisagées relatives à la gouvernance climatique, au cadre de transparence, à la finance climat et l'action climatique locale. Ceci se traduit principalement par :

- L'engagement et l'implication active des secteurs dans la mise en œuvre de la CDN et la SNBC-RCC.
- Le renforcement, en continu, des composantes du cadre de transparence nationale.
- L'encouragement des acteurs public, privé et institutions financières à renforcer l'architecture finance climat pour pouvoir attirer, mobiliser et absorber des fonds/ressources financières potentiels à mobiliser à l'échelle nationale et internationale.

### Indicateurs clés atteints du Projet

- Ind.1.1** : Deux (02) rapports officiels soumis à la CCNUCC indiquant le suivi de la CDN.
- Ind.1.2** : Au moins deux (02) recommandations ont été communiquées par le Ministère de l'Environnement aux autorités sectorielles ayant un potentiel pour une mise en œuvre plus efficace de la CDN de la Tunisie.
- Ind.2.1** : Au moins quatre (04) analyses d'émissions de GES ont été réalisées dans les secteurs de l'industrie et des transports : HFC, inventaire des émissions des GES à Sfax et à Djerba, inventaires des émissions des GES des industries grosses consommatrices d'énergie les analyses dans le cadre de la SNBC-RCC.
- Ind.3.1** : Plus que 3 propositions de projets dans les secteurs du transport, de l'agriculture et des déchets ont été préparées.
- Ind.4.1** : La SNBC-RCC et la CDN actualisée ont été présentées dans des événements internationaux, la NDC Partnership, les COPs 26 et 27 et la MENA climate Week.

- La mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire climatique pour ancrer et institutionnaliser les différents engagements climatiques en cours.
- L'intensification des programmes au niveau local pour plus d'implication des régions/villes dans la mise en œuvre des stratégies climatiques de la Tunisie.
- La mobilisation et l'accompagnement continus des parties prenantes et le renforcement de leurs capacités techniques dans le domaine des changements climatiques.



Mandaté par :



Ministère fédéral  
de l'Economie  
et de la Protection du Climat



Mis en œuvre par :



Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



وزارة البيئة  
Ministère de l'Environnement



UGPO-CC



AGENCE NATIONALE POUR  
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
ANME  
Un engagement durable et renouvelable

en vertu d'une décision  
du Bundestag allemand

**Publié par :**  
Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

**Siège social :**  
Bonn et Eschborn, Allemagne

**Adresse :**  
Bureau de la GIZ à Tunis  
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie  
T +216 71 967 220  
F +216 71 967 227  
I [www.giz.de/GIZTunisie](http://www.giz.de/GIZTunisie)  
[www.facebook.com/GIZTunisie](https://www.facebook.com/GIZTunisie)

**Projet :**  
Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre  
de la CDN de la Tunisie

**Contact :**  
Inga Zachow      Cheffe du Projet NDC-GIZ  
Inga.zachow@giz.de

Mohamed Zmerli      Point focal national UNFCCC - Directeur UGPO-CC  
Ministère de l'Environnement, Tunisie  
zmerli\_mohamed@yahoo.com

Afef Jaafar      Chargée de la Direction des Études et de la Planification-ANME  
afef.jaafar@anme.nat.tn

**Conception et Mise en page :**  
i-GrafiK, 26 417 818

**En partenariat avec :**  
Ministère de l'Environnement  
Unité Nationale de Coordination sur les Changements Climatiques (UGPO-CC)  
Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME)

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ.

**Mandaté par :**  
Ministère fédéral allemand de l'économie et de la protection du climat (BMWK) à  
travers l'Initiative Internationale pour le Climat (IKI)

Octobre 2023

